

✕ Parcours de pêche de la Carpe de nuit - Barrage de Vinça



Des parcours dédiés à une pêche sportive de plaine, en général aux abords des eaux calmes. La pratique du No Kill y est généralement de mise pour conserver de belles populations de carpes « trophées » (record national à plus de 30 kg). La pratique de cette technique peut paraître statique au bord de l'eau, l'aspect sportif intervient à différents niveaux, la précision des amorçages, des lancers et bien sûr, lors de la capture de gros spécimens.

Un point sur la réglementation en vigueur sur ces parcours de pêche : sur ces sites, toute carpe capturée doit être relâchée. Seuls les appâts d'origine végétale sont autorisés. L'amorçage s'effectue depuis la berge. L'usage d'une embarcation pour l'amorçage et la dépose des lignes est interdit. Il n'est jamais inutile de rappeler qu'en tout lieu, le transport de carpe vivante de plus de 60 cm est réprimé par la Loi.

L'utilisation d'un abri démontable tel qu'une tente, un biwy ou un abri parapluie est assimilable à du camping lorsque ces abris ne sont pas démontés pendant la journée. Sur les sites où le camping sauvage est interdit, la pratique du bivouac est tolérée de 19h00 à 8h00 du matin. En dehors de cette plage horaire l'abri doit être démonté. Seul l'usage d'abris type « parapluie-tente » sans tapis de sol reste toléré. Cette règle s'applique sur les parcours du Grand plan d'eau de Villeneuve-de-la-Raho ainsi que sur celui de Villelongue-dels-Monts.

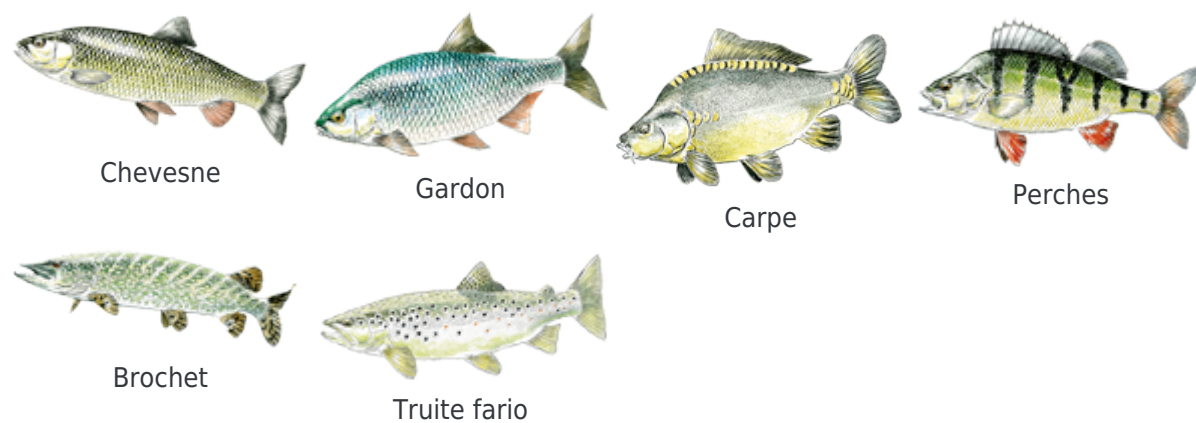
Sur ces parcours, le pêcheur a l'obligation de lancer ses lignes depuis son poste de pêche. L'usage d'une embarcation, d'un float-tube, d'un kayak, d'un drone, d'un bateau amorceur et d'un canon à air comprimé est interdit. L'amorçage s'effectue exclusivement depuis la berge avec des moyens manuels. Le pêcheur devra signaler sa présence par un dispositif lumineux.

La pêche de la carpe de nuit est interdite le week-end de l'ouverture de la pêche du brochet (soit les nuits du vendredi et du samedi).

Sur ce parcours :



Quels poissons y pêcher ?



Caractéristiques

Type : **Parcours Carpe de Nuit**

Catégorie Piscicole : **2ème catégorie**

Commune : **VINCA**

Site de pêche : **Barrage de Vinça**

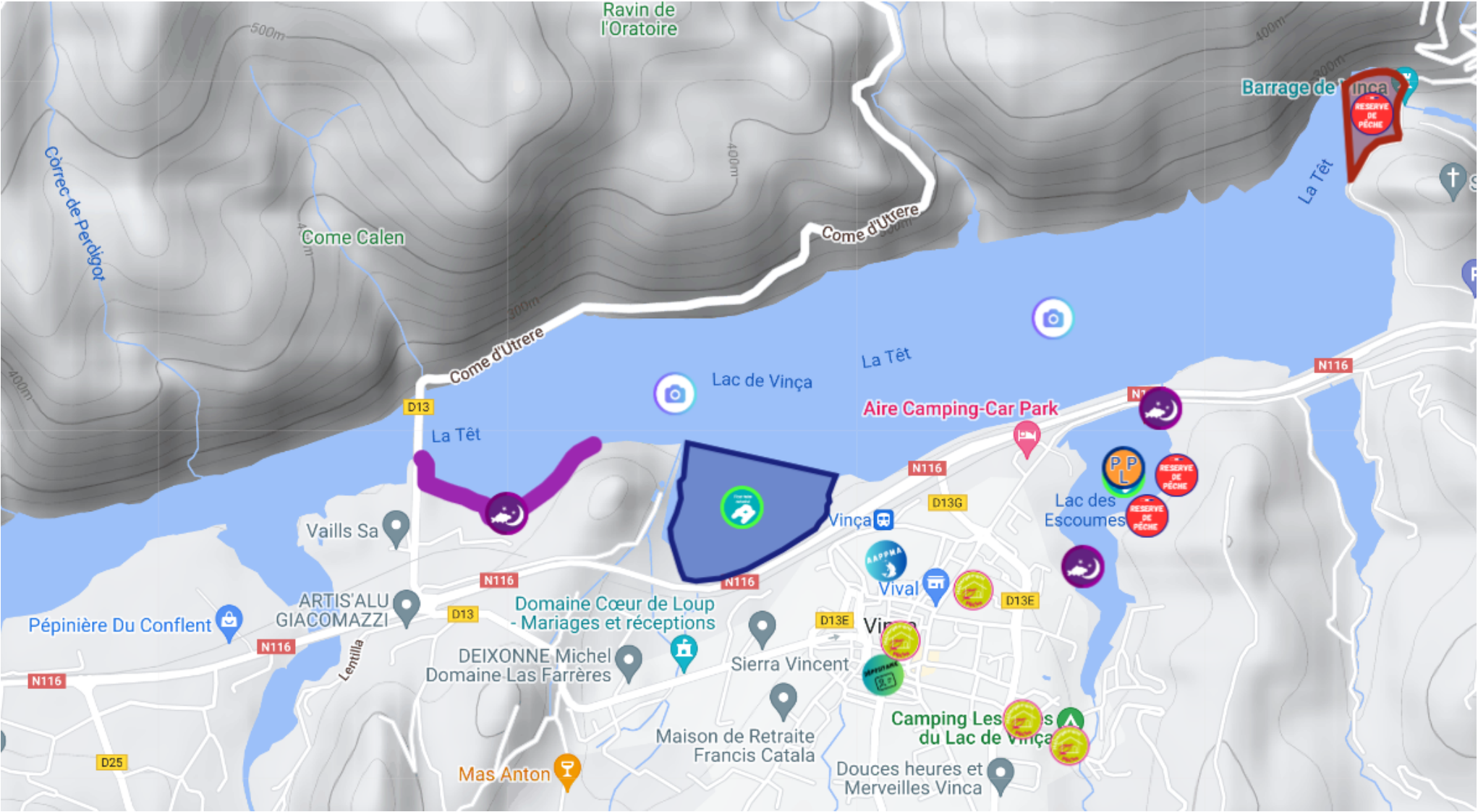
Limite Amont : **Pont de Tarerach**

Limite Aval : **fin de la anse située 400 m en aval du pont de Tarerach**

Pêcher sur ce parcours

Nombre de canne limité à 2.

Carte d'accès au parcours



Source URL (modified on 01/25/2024 - 11:30): <https://www.peche66.org/fr/parcours-de-p%C3%A0che-de-la-carpe-de-nuit-barrage-de-vin%C3%A7a>